

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 14
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), M. JANICOT Philippe, (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. NARAIN Gino), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. VILLAUTREIX Joël, (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Salomé HAY

Affiché le : 16/05/2023

3. Bail à usage exclusivement professionnel entre la commune de Boisseuil et Madame Aurore Ferry, orthoptiste, pour un bien situé 6 route de Toulouse.

Le cabinet médical situé côté cour au 6 route de Toulouse était occupé depuis 2019 par Madame Céline Hoellinger, docteur en médecine générale.

Toutefois, cette dernière ayant décidé de déménager dans un autre local situé dans le bourg de Boisseuil, la partie du cabinet qu'elle occupait est désormais vacante.

Madame Aurore Ferry qui pratique l'orthoptie, profession paramédicale permettant le dépistage, la rééducation, la réadaptation et l'exploration de la fonction visuelle, est intéressée pour s'installer dans le cabinet médical situé côté cour à la place de Madame Céline Hoellinger.

Un bail à usage exclusivement professionnel pourrait être signé afin de définir les engagements de chacun avec un loyer mensuel de 400 € et des charges mensuelles de 50 € soit un total de 450 €. Une gratuité d'un mois à compter de l'emménagement sera mise en place afin de permettre à l'orthoptiste de lancer son activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le bail à usage exclusivement professionnel avec Madame Aurore Ferry, orthoptiste, pour le cabinet médical situé côté cour au 6 route de Toulouse ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

